18me Année.— N° 3487 1re EDITION (paraissant le soir) Dimanche 21 Décembre 1873

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT, A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4, Cie place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 31, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 1 13, 4 12, 5 49, 7 12, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 19 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 75
4 1/2	83 70
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 20
Emprunt 1871	93 05
DU 20 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 25
4 1/2	83 75
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 30
Emprunt 1871	93 25

ROUBAIX, 20 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Le *Journal officiel* nous apporte aujourd'hui le mouvement préfectoral annoncé depuis plusieurs semaines. M. le baron Séguier est démissionnaire; il est remplacé à Lille par M. Limbourg, préfet des Bouches-du-Rhône, qui est, dit-on, un homme d'une grande énergie. On trouvera à notre partie locale les autres mutations intéressant notre département.

L'Angleterre, comme chacun sait, a pour principe de faire respecter partout, avec un soin jaloux, les droits et l'honneur de ses nationaux. Il en résulte que le citoyen anglais est l'objet d'égards particuliers sur presque tous les points du monde. Il emporte avec lui le prestige de sa nation tout entière et il en résulte chez l'Anglais qui voyage un sentiment de sa dignité et une confiance en soi qui, dans un grand nombre de circonstances, lui donnent le pas sur les autres étrangers.

L'Angleterre vient de se montrer fidèle à ses traditions en manifestant à l'Italie qu'elle n'entendait pas que le mépris des lois et des convenances internationales qui caractérise son gouvernement de parvenus, s'appliquât aux droits que revendiquent le collége et les évêques irlandais.

Lord Granville, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, a expédié une note à son ambassadeur en Italie, lui enjoignant de faire respecter par la junte la loi du 19 juin qui laisse aux établissements étrangers deux années pour convertir leurs biens immeubles en rente d'Etat, non pas même de l'Etat italien, mais de quelque autre Etat que ce soit.

La Mauvaise Presse.

Le tort des gouvernements, même les mieux intentionnés, est de toujours demander de *nouvelles* lois pour défendre la société — et eux-mêmes — alors qu'ils possèdent, dans les *anciennes* lois, des armes qui, bien maniées, leur permettraient de faire tout le bien qu'ils projettent ou rêvent.

Ainsi, il est probable qu'on va nous faire, un de ces quatre matins, une *nouvelle* loi sur la presse, dans l'intention hautement avouée de mettre un frein aux écarts de la mauvaise presse. Nous ne savons ce que sera cette nouvelle loi, mais nous parierions volontiers dix contre un qu'elle ne produira pas l'effet voulu, et qu'elle aggravera bien plutôt le mal existant.

Or, dès à présent, le gouvernement dispose de deux moyens absolument certains pour imposer silence à la presse anarchique. Le premier est le droit qu'il a dans toutes les localités soumises à l'état de siége, de suspendre ou supprimer tout journal de nature à troubler la paix publique. Or, Paris est en état de siège, et il dépend du général Ladmirault de supprimer d'un trait de plume, tout journal parisien qui ne défend pas ou qui attaque l'ordre social. Ceci est terriblement élastique, nous en convenons; mais nous tenons seulement à prouver que le gouvernement est *armé suffisamment* contre la mauvaise presse et nous en fournissons la preuve surabondante.

On dira peut-être que toute la France n'est pas en état de siége et que le journal supprimé à Paris pourra reparaître à Nantes ou à Melun si ces deux villes sont en dehors de l'état de siége, ce que nous ignorons. A cela nous répondrons qu'il n'est pas sûr que la suppression prononcée par le commandant de l'état de siége à Paris, ne suivrait pas le journal dans le nouveau domicile qu'il se serait choisi. Mais admettons la liberté pour le journal suspendu ou supprimé à Paris de reparaître ailleurs ; le jour où un journal de Paris ne s'imprime plus à Paris il a perdu à peu près la totalité de sa malfaisance.

Mais il un autre moyen d'atteindre la mauvaise presse parisienne, lequel ne saurait être taxé d'arbitraire : ce serait de faire exécuter à la lettre la loi qui confère à la poste le monopole du transport des imprimés. L'expédition par ballots des journaux de Paris en province est une des machines de guerre anti-social les plus puissantes, mises en œuvre au profit de la révolution. Nous ne pouvons mieux faire que de citer sur ce sujet un de nos confrères parisiens, le journal la *Patrie* qui s'exprime ainsi :

A notre avis donc et selon notre conviction profonde, la faculté dont jouissent les journaux d'être transportés de Paris en province *par ballots* est une des causes les plus actives du progrès des idées révolutionnaires et de l'état fâcheux des esprits.

Ce n'est en effet un mystère pour personne que les feuilles radicales usent largement de ce moyen pour pénétrer jusque dans les communes rurales les plus reculées, et nous pourrions citer cent bourgades—à notre connaissance—où naguère le nom même de *journal* était inconnu, et qui reçoivent quotidiennement aujourd'hui tout ce qu'il y a de plus radicalement accentué en ce genre.

Or, a quoi cela tient-il ? Uniquement à ceci : que le transport collectif d'un grand nombre d'exemplaires par ballot, en économisant les droits de poste, permet à la presse dont nous parlons de se débiter à meilleur marché que les journaux qui ne sauraient user de ce procédé.

Lors donc que viendra en discussion devant la Chambre l'interpellation de l'honorable M. Haentjens, sur les mesures que le ministère se propose de prendre pour remédier à une situation dont les élections législatives démontrent le péril; lorsque, disons-nous, viendra à être discutée cette interpellation, il y aura évidemment lieu de se préoccuper du fait que nous signalons.

Il y aura lieu de faire le tableau de cette province, naguère si bien agissante et si bien pensante, aujourd'hui en proie à la démoralisation gque produit une incessante propagande révolutionnaire. Il y aura lieu de dénoncer dans chaque commune, dans chaque hameau, dans chaque village, la présence d'un agent des radicaux, agent employé à attaquer à tout propos le gouvernement, à décrier l'autorité, à miner enfin, d'une façon sourde, mais continue, les bases mêmes de la société. Il y aura — et nous rentrons ici plus particulièrement dans notre sujet — il y aura lieu de montrer cet agent intermédiaire, correspondant et colporteur à la fois des feuilles radicales dans le centre qu'il habite et parmi les populations avoisinantes !

On objectera peut-être qu'interdire le transport par ballots des journaux de Paris, c'est frapper également les *bons* et les *mauvais* journaux. Nous pourrions répondre que nous connaissons peu — si tant est qu'il en existe — de *bons* journaux expédiés par ballots. L'interdiction ne s'appliquerait donc qu'aux journaux *radicaux* et aux journaux *immoraux* Or, entre ces journaux nous ne reconnaissons d'autre différence que celle qui existe entre le choléra et la fièvre jaune : les uns et les autres empoisonnent et tuent. Et comme le proverbe dit qu'il vaut mieux tuer le diable que d'être tué par lui, la conclusion est évidente et nous ne croyons pas avoir besoin de la tirer explicitement.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 19 décembre.

A défaut de nouvelles intéressantes, bien rares, en ce moment, nous publions sur la politique actuelle du gouvernement des observations qui nous sont envoyées par celui de nos amis dont nos lecteurs ont su apprécier les communications :

« Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de profonde affliction en voyant le ministère, formé à la suite du vote de la prorogation, dépenser son initiative en proposant de petites lois transitoires, remèdes insignifiants au mal immense qui nous travaille.

« Que veut le ministère du duc de Broglie, quel est son plan, où nous mène-t-il, que prétendait-il fonder ? Il se garde de nous le dire, par la meilleure de toutes les raisons. Il n'en sait rien. Il a bien, selon l'expression, si employée de nos jours au figuratif, des *aspirations* à une politique conservatrice; à l'ordre; il voudrait faire durer le septennat et son pouvoir. Voilà tout et c'est bien vague pour remettre un pays où rien n'est organisé. On n'a pas voulu de la monarchie, qui a un principe et un système définis. Je ne veux pas trop rechercher, cette fois, qui n'a pas voulu de la monarchie et pourquoi ceux qui la pouvaient faire n'en ont plus voulu ? Le temps viendra de faire nettement la part des responsabilités dans ce regrettable ajournement de notre meilleure, de notre seule espérance de salut. — Je veux simplement dire que la monarchie ayant été écartée M. le duc de Broglie, je le nomme, car il est indiscutable que c'est lui qui dirige tout, M. le duc de Broglie s'est dit : Nous allons *fonder un pouvoir nouveu* qui durera sept années sous le nom du maréchal de Mac-Mahon. Sous cet abri provisoire nous attendrons les événements, ou pour mieux dire un événement : la mort du chef de la maison de Bourbon. — Après cela nous pourrons faire la monarchie que nous voulons.

Tant pis pour ce prince obstiné qui n'a pas voulu se résigner au rôle d'un méro-wingien de la fin et laisser revivre le gouvernement des maires du palais.

» Mais ce système de 1852 que les réactionnaires du jour veulent reprendre répondait à une situation que 20 ans ont profondément modifiée. L'empire était quelque chose de défini : Le Césarisme. Le maître avait un plan et voulait sous lui des hommes sans scrupules, mais très décidés, pour qui le succès était la fortune et les jouissances ; l'échec, la prison d'Etat ou Clichy : ils avaient joué leur va-tout. Le peuple, c'est-à-dire presque tout le monde, s'était pris à la glu de l'*Empire c'est la paix. Il est temps que les méchants tremblent*, etc, etc. Et puis l'Empire, s'était composé un personnel résolu et dévoué, dans l'administration, dans l'armée, dans la police. — Il avait, selon cette vilaine expression emprunté au vocabulaire des argousins, des *préfets à poigne*. — MM. de Morny, Persigny, Maupas, Billault, Espinasse et autres dirigeaient ces fonctionnaires endiablés. — On muselait la presse, on déportait sans trop y regarder et le pays votait, plébiscitait avec enthousiasme, absolument comme le voulait le gouvernement. Ressusciterez-vous tout cela ? — Vous n'y prétendez pas, vous le voudriez que vous ne le pourriez pas, mais alors à quoi vont vous servir ces modestes emprunts que vous essayez de faire à ce système qui ne valait que par la cohésion de toutes ses parties ?

» Votre loi sur les maires va vous créer des embarras sans nombre et fera d'une quantité de braves gens qui se dévoueront à vous seconder de véritables martyrs. Ce pouvoir dont vous allez être pourvu changera-t-il l'esprit de ces mauvais conseils municipaux qui se sont installés partout depuis mai 1871 ? Vos maires feront-ils voter ces millions d'électeurs qui s'ennuient de vos perpétuelles élections, qui n'y comprennent rien et s'abstiennent ? — Aurez-vous raison des sociétés secrètes ? ferez-vous taire la presse ? Non, mille fois non ; vos palliatifs cacheront peut-être un peu le mal, ils ne le détruiront pas. Et vos préfets et sous-préfets quel sera leur rôle politique ? Qui le leur tracera dans un ministère qui compte des membres de la droite modérée, des chefs du centre droit, des membres du centre gauche et un bonapartiste. Servir un chef qui vous trace votre devoir est facile : Servir une politique bigarrée qui ne lache la bride à ses fonctionnaires que contre les ultra-radicaux et les ultra de la droite, est chose malaisée, à moins de ménager la chèvre et le chou, c'est-à-dire de ne rien faire. — Quel dévouement rencontrerez-vous dans cette multitude de fonctionnaires qui ont assisté à tant de changements, en craignent ou en espèrent d'autres et ne savent pas plus que nous dans quelle forme de gouvernement nous sommes ?

» Il faut bien se le dire : la tentative que poursuit M. le duc de Broglie n'aboutira qu'à de nouveaux mécomptes, à d'insurmontables difficultés. Alors ce sera nécessité de revenir à la Monarchie, on aura fait une nouvelle expérience coûteuse comme toutes les expériences, et périlleuse, car elle nous laissera un peu plus bas. — Le Roi sera demandé par tout le monde. Nous verrons alors ce que pèsera cette fameuse question du drapeau dont Henri V prétendait assumer toute la responsabilité. — Cette fois vous le laisserez faire, il s'en tirera et ce qui sera bien mieux, il nous tirera de l'abime où vous nous menez fatalement. »

DE SAINT-CHÉRON.

Le correspondant de Rome, de l'*Univers*, lui envoie le texte aussi exact que possible du discours prononcé par Sa Sainteté dans l'audience donnée aux chefs d'ordre. Les chefs d'ordre et les procureurs généraux étaient une soixantaine, tous ou presque tous déjà victimes du grand forfait de notre temps.

Le révérendissime Père, abbé général de l'ordre de Citeaux a lu, au nom de tous, une Adresse exprimant, à l'occasion des fêtes de Noël qui sont proches, les vœux du clergé régulier pour l'auguste Pontife, et Sa Sainteté a répondu par cette brève allocution :

« La concorde et la soumission à ce centre suprême vous donneront des forces pour résister aux orages du temps.

» On fait à l'Eglise de Dieu une guerre implacable, c'est évident. Vous le voyez, on enlève au Pape ses plus valides soutiens; les religieux sont chassés de leurs monastères, les prêtres sont dépouillés, les évêques déposés et poursuivis. Quand les gardiens et les pasteurs seront éloignés, les loups entreront sans peine dans la bergerie.

» Ils parlent de garanties, — et voilà les garanties qu'ils nous donnent.

» Et pourtant nous ne devons pas perdre courage.

» Pour l'Eglise la guerre n'est pas chose nouvelle. Elle a traversé dix-neuf siècles de combats, qui ont été dix-neuf siècles de victoires. Et les événements passés sont la figure des événements futurs.

» Je me souviens de l'avoir dit déjà. Au temps des ariens on put croire que le monde entier était conquis à l'arianisme. Il vint réellement un jour où l'Eglise, saisie d'horreur, regarda autour d'elle pour voir si le monde ne s'était pas fait arien. Mais elle ne tarda pas à renaître et à refleurir. Et il en sera toujours ainsi.

» Nous devons hâter par la prière les jours de la miséricorde divine : ils ne sont pas éloignés.

» Mais nous n'avons rien à attendre des autorités de la terre. Au contraire, ces autorités se sont mises à flatter la révolution dans l'espoir de se la rendre amie. Et c'est là une erreur grossière. Quant à nous, élevons nos yeux et nos cœurs vers Dieu.

» Dans vos instructions aux fidèles, dites-leur qu'il faut prier, mais qu'à l'esprit d'oraison il faut joindre l'action, l'action en public comme dans les églises, dans les conversations générales comme au foyer. Alors le Seigneur aura pitié de nous et nous vaincrons.

» J'ai fait beaucoup pour vous et je ferai encore. De votre côté, restez unis, parce que si vous êtes divisés la défaillance humaine pourrait vous entraîner au péril, surtout les jeunes. Restez unis, je le répète. Ne vous séparez point les uns des autres, et souvenez-vous du mot de l'Ecriture : *Væ soli.* »

En terminant, le Saint-Père a donné sa bénédiction à l'assistance agenouillée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 décembre

La séance est ouverte à 2 heures 40 minutes, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée reprend la discussion du budget du ministère de la guerre.

L'amendement de M. Jean Brunet, demandant un crédit supplémentaire de 60,000 francs pour indemniser quatre maréchaux ou généraux de division chargés d'inspecter l'organisation des corps d'armée territoriaux, est mis aux voix et rejeté.

Sur le chapitre 11 (remonte et harnachement) M. Delacour et M. de Mornay, demandent le rétablissement du chiffre primitif de 9,891,587 fr.

Cet amendement est également rejeté.

Le chapitre 11 est adopté.

M. GUICHARD développe son amendement au chapitre 4, qui tend à une réduction de crédit de 30,000 fr. et qui avait été renvoyé

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 21 DÉCEMBRE 1873

— 22 —

LE

Mariage du Trésorier

par Mme Claire de Chandeneux.

XV

L'expédition du Mexique sépara fatalement le frère et la sœur.

Jusqu'alors Albertine de Maucler avait passé ses vacances avec Georges qui obtenait d'ordinaire à cette époque un congé de six semaines et le consacrait à faire jouir sa chère recluse des plaisirs parisiens accessibles à la bourse commune d'un sous-lieutenant et d'une sous-maîtresse.

C'était l'époque rêvée chaque année par Albertine, attendue par Georges ! c'était le repos pour l'une, la récompense de ses sacrifices pour l'autre, c'était pour tous deux la famille un instant retrouvée et l'affection partagée sincèrement.

Il fut convenu, au départ, que, pendant l'absence de l'officier de chasseurs, Albertine ne quitterait pas l'institution. Cette résolution, quelque sévère qu'elle fût, était pourtant la seule possible, car, dans leur fierté un peu souvage, les deux jeunes gens n'avaient contracté au dehors aucune relation.

La première quinzaine des vacances solitaires s'écoula tristement pour Albertine, dont l'unique distraction était une correspondance incessante avec le Mexique. Elle écrivait beaucoup ne se plaignait pas de son isolement forcé, mais en souffrait cruellement.

Maladive, exaltée, dévorée d'ennui, elle contemplait de loin par dessus les murs du jardin, le mouvement fébrile de la vie parisienne et pleurait de s'en sentir exclue.

Ce fut dans une de ces heures dangereuses pour les têtes bouillantes qu'une de ses anciennes élèves, demeurée son amie, lui apporta la tentation suprême : une invitation toute cordiale à venir passer quelques jours à la campagne chez ses parents.

Albertine se souvint de sa promesse et refusa le cœur gros. Mais l'amie était pressante, l'offre gracieuse et le frère si loin !

Les deux jeunes filles s'envolèrent vers Fontainebleau avec l'insouciante gaîté des petits oiseaux qui quittent le nid pour la première fois.

L'une était tout heureuse de ramener sa chère compagne; l'autre, — l'imprudente, — ne savait rien de la famille qui lui donnait asile, famille médiocrement fortunée, mais appartenant à cette classe de Parisiens vaniteux, qui sacrifient beaucoup à l'apparence et jettent follement au vent d'une journée de plaisir la valeur d'une année de travail.

Peu de solidité dans le fond, beaucoup de brillant dans la forme, une élégante habitation, un service confortable, table ouverte, rien ne manquait pour faire du petit castel de la famille Gastès un lieu de réunion des plus recherchés.

MM. Gastès, père et fils, y avaient amenés des chasseurs et des canotiers.

Mesdames Gastès, l'une encore jeune, l'autre assez jolie, s'y créaient une petite cour d'adorateurs.

L'arrivée d'Albertine y fut chaleureusement fêtée. C'était un milieu bien différent de celui où elle avait vécu jusqu'alors, mais dont les usages élégants et légers répondaient infiniment mieux à ses aspirations secrètes qu'aux austérités du pensionnat.

Elle se jeta avec ivresse dans ce tourbillon de plaisirs inconnus, fêtes bals, parties sur l'herbe, promenades en canot, courses à cheval, excursion dans la forêt. Ardente, spirituelle et encensée, elle voyait quelques spécimens des mieux réussis de la jeunesse dorée rendre hommage à ses saillies autant qu'à sa beauté.

Dans ce concert d'adulations, une voix se détachait plus tendre, plus accessible à son cœur, celle de Jules Gastès, le fils de la maison, un gandin de la plus belle eau, dont les séductions boulevardières paraissaient chaque jour plus irrésistibles à son inxpérience.

Sa nature sensible, irréfléchie, primesautière, s'éveilla subitement au contact de ce luxe, de ces hommages, de cet amour qui, d'abord, murmura à son oreille, lui parla bientôt sans contrainte un langage énivrant.

Ce fut un éblouissement absolu, un trouble de ses sens, un abandon de l'âme, dont les physiologistes auraient peut-être cherché la cause première dans la faiblesse de sa santé et l'irritation maladive de ses nerfs.

Où était Georges ? Hélas ! elle l'avait oublié... Elle l'avait oublié si bien que, lorsque sonna l'heure de la rentrée des classes, la jeune sous-maîtresse affolée, aveuglée, fuyait en Italie au bras de Jules Gastès.

Les lettres de Georges restèrent dès lors sans réponse. Au bivouac, le soir, brisé de fatigues, manquant de tout, il griffonnait encore quelques mots suppliants pour obtenir des nouvelles de France.

D'abord il imagina que le service des courriers en campagne se faisait mal et que les chères lettres attendues s'égaraient; puis, il crut Albertine malade, morte peut-être, et son inquiétude vint s'ajouter aux pénibles alternatives d'une expédition mêlée de succès et de revers.

A la veille d'un combat sérieux, le pauvre jeune homme reçut de la directrice du pensionnat de Paris une foudroyante nouvelle : Depuis trois mois, Mlle de Maucler n'avait pas reparu.

Le lendemain, Georges désespéré, chercha la mort dans la bataille; mais la mort, qui le savait destiné à de nouveaux dévoûments, épargna ce brave cœur.

Il ne pouvait déserter son poste, il ne pouvait solliciter de congé en temps de guerre; il resta, morne, sombre, dévorant sa douleur, irrité des loisirs des garnisons et se battant comme un lion quand l'occasion lui en était offerte.

L'année suivante, son bataillon rentre en France, et sa première action en touchant terre fut, un semestre en poche, de courir à Paris... à Paris, où il saurait enfin !

A l'institution qu'avait abandonnée sa sœur, il apprit qu'elle en était sortie vers le milieu des vacances dernières, emmenée par Mlle Gastès; depuis lors, même dans cette maison, on n'avait pu en avoir de nouvelles.

Un quart d'heure après, Georges se faisait conduire au petit hôtel des Gastès, rue Fontaine. Une femme de charge, qui le reçut, répondit que Mlle de Maucler n'avait fait que passer quelques semaines à la campagne chez ses maîtres, et qu'elle n'en avait plus entendu parler.

Mais ses maîtres où étaient-ils ? eux, du moins, seraient certainement mieux instruits. La femme de charge expliqua que monsieur était mort l'hiver précédent, que madame et mademoiselle étaient à Bade, que M. Jules Gastès, récemment marié à la fille d'un banquier voyageait en Suisse avec sa jeune femme.

Georges partit pour Bade. Il n'eut aucune peine à découvrir les dames qu'il cherchait, mais infiniment de dif-